



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Guerre en Ukraine

Question au Gouvernement n° 88

Texte de la question

GUERRE EN UKRAINE

Mme la présidente . La parole est à M. Frédéric Petit.

M. Frédéric Petit . Monsieur le ministre des armées, vous avez déclaré le 14 octobre devant la représentation nationale que nos livraisons d'armes à l'Ukraine en 2024 n'atteindraient pas le plafond de 3 milliards d'euros annoncé en janvier.

Les Ukrainiens comptent sur nous, sur le plan militaire mais également pour remettre, dès à présent, leur pays en état. Cette aide de qualité est vitale pour l'Ukraine et la solidarité entre nos armées représente la première pierre d'une future et nécessaire défense européenne.

Je tiens à signaler le professionnalisme et la grande qualité de nos armées dans la formation des soldats ukrainiens en France et en Pologne aux côtés de l'armée polonaise.

Vous le savez bien, cette guerre est aussi celle de l'information. La confrontation des modèles, à l'œuvre sous nos yeux, exige plus que jamais vérité et clarté de notre part.

Fin août, j'étais en Ukraine, à Lviv et à Tchernihiv. J'ai voulu saluer la mémoire des morts au combat lors des cérémonies officielles. J'y ai vu un pays debout malgré les alertes aériennes incessantes et les bombardements, des entreprises au travail, des enseignants faisant classe devant des enfants revenus en nombre et l'université nationale polytechnique de Tchernihiv de nouveau en travaux pour accueillir les étudiants à la veille de la rentrée après un énième bombardement.

Les Ukrainiens ne nous demandent pas d'accomplir des miracles ni d'être plus puissants que nous ne sommes. Quel message leur adressons-nous au moment où la Corée du Nord envoie des soldats combattre aux côtés de l'armée russe, au moment où le soutien des alliés du Kremlin s'intensifie ? Le flou et les zones grises serviront toujours les intérêts de ce dernier.

Pouvez-vous préciser devant la représentation nationale d'où vient ce décalage entre les sommes réellement engagées pour l'année en cours et les 3 milliards annoncés ? Quel sera le montant de notre soutien à l'Ukraine en 2025 ? Enfin, et surtout, pouvez-vous nous rassurer sur le fait que le Gouvernement prend bien en considération le caractère existentiel de la menace que le Kremlin représente pour la France et pour l'Europe ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes Dem et EPR, ainsi que sur quelques bancs du groupe SOC.)*

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre des armées et des anciens combattants.

M. Pierre Cordier . Mieux vaut lui que le Président de la République, y compris sur les questions internationales !

M. Sébastien Lecornu, *ministre des armées et des anciens combattants* . Permettez-moi tout d'abord, monsieur Petit, de saluer votre engagement personnel depuis le début de cette guerre – et, à travers vous, l'ensemble du groupe Dem dont le soutien à l'Ukraine n'a jamais manqué.

Pour répondre précisément à votre question, je confirme que nous avons annoncé que le montant pourrait atteindre 3 milliards d'euros. Lors de l'audition budgétaire, en commission de la défense nationale et des forces armées, où j'ai été reçu avec le ministre délégué Jean-Louis Thiériot, nous avons fait un point d'étape sur les sommes qui avaient été réellement utilisées à cette date – début octobre –, à savoir plus de 2 milliards d'euros.

Je signale que le coût de la brigade dite Anne de Kiev devra être intégré à ce calcul et que le montant évoluera encore au moment de la signature de la cession des Mirage 2000 – peut-être en décembre ou en janvier.

Enfin – mais vous le savez pour bien connaître et suivre les débats budgétaires – il existe un décalage entre, d'un côté, l'acte de cession lui-même, au fond le seul moment qui compte pour l'armée ukrainienne, et, de l'autre, les autorisations d'engagement et les crédits de paiement correspondant à ces cessions. D'ici à la fin de l'exercice budgétaire, les différents ministres concernés, comme Laurent Saint-Martin ou moi-même, seront amenés à apporter des compléments d'information.

Au-delà même de la question des sommes se pose celle de la nature des armes fournies à l'Ukraine. Si tout n'était qu'une affaire de milliards, cela se saurait. Les missiles Scalp sont à cet égard un bon exemple puisque notre nation a décidé, avec les Britanniques, de procurer des missiles de longue portée à l'Ukraine. Si ces armes représentent un bon *game changer* – en mauvais français – du point de vue tactique, cela ne tient pas seulement aux sommes engagées, j'y insiste, mais aussi à leur nature même.

De même, la cohérence du matériel fourni – munitions, carburants, pièces détachées – est une question importante et constitue, si j'ose dire, notre marque de fabrique. On a trop souvent vu des nations amies proposer en guise d'aide à l'Ukraine un matériel de mauvais état.

Par ailleurs, sous l'autorité de Jean-Noël Barrot, nous avons obtenu une belle avancée avec la mobilisation des avoirs gelés russes. Pour sa première tranche, l'opération représente 300 millions d'euros, ce qui représente une bonne nouvelle pour le contribuable français, pour l'Ukraine mais aussi pour les entreprises françaises qui pourront accéder à de nouvelles commandes afin d'aider l'Ukraine – c'est en tout cas le chemin que nous prenons.

Je vous remercie enfin pour vos mots à propos de la qualité de la formation de nos soldats. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR et Dem, ainsi que sur quelques bancs du groupe DR.*)

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Petit](#)

Circonscription : Français établis hors de France (7^e circonscription) - Les Démocrates

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 88

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Armées et anciens combattants

Ministère attributaire : Armées et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 2024

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 24 octobre 2024